

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET « ACTIVITÉS INNOVANTES DESTINÉES AUX SENIORS » ANNÉE 2022

1. CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2018, la France comptait un peu plus de 67 millions d'habitants, soit une hausse de 0,3% par rapport à l'année précédente. Parmi ces 67 millions de personnes, un quart avait plus de 60 ans.

La commune d'Annecy compte 130 419 habitants. Les plus de 60 ans représentent 25% de la population annécienne.

La ville d'Annecy s'est engagée dans une politique de lutte contre l'isolement des seniors, dans le développement d'actions favorisant le maintien du lien social et la prévention de la perte d'autonomie.

Elle propose en plus de la restauration (6 restaurants sur le territoire), des activités culturelles, sportives et de loisirs adaptées aux seniors afin de favoriser une bonne condition physique et développer des liens sociaux, leur permettre de vivre chez eux dans les meilleures conditions possibles et ainsi retarder l'entrée en dépendance. Ces services sont accessibles aux habitants de 60 ans et plus dès lors qu'ils sont retraités.

2. L'APPEL À PROJETS 2022

L'appel à projet vise à soutenir les associations qui proposent des :

- Activités innovantes pour les périodes suivantes : du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022 ou du 1^{er} octobre au 17 décembre 2022.
- Le public visé est le senior de plus de 60 ans à la retraite et résidant à Annecy.
- Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :
 - l'innovation par rapport à ce que la ville propose toute l'année. L'activité doit être organisée sur un lieu facile d'accès ;
 - le développement du lien social ;
 - le projet pourrait porter sur de l'activité physique, culturelle ou artistique.

Les activités devront avoir lieu sur le territoire d'Annecy.

Les contenus des séances proposées seront variés et adaptés au public concerné. Le matériel nécessaire à l'activité est à la charge du candidat.

Le nombre de personnes accueillies sera déterminé au préalable en fonction des mesures sanitaires gouvernementales du moment.

Le nombre de participants à l'activité est déterminant.

3. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET

La mise en œuvre du dispositif sera portée par des associations installées sur le territoire de Annecy, capables de proposer des activités adaptées et innovantes en lien avec les seniors.

Les projets seront retenus en fonction :

- Des prérogatives professionnelles légales et des compétences du personnel chargé de l'encadrement et de l'animation des activités.
- De la capacité à organiser et mettre en œuvre, de manière équilibrée, l'offre de séances d'activités sur le territoire annécien et à s'assurer de la prise en charge optimale des pratiquants pendant la durée des activités.
- Des propositions qui favorisent la lutte contre l'isolement.

4. GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

- Le dispositif d'aide à la pratique d'activités innovantes pour les seniors pendant l'année 2022 pourra être porté par une ou plusieurs associations. À l'issue de la mise en œuvre, un bilan sera à remettre à la ville par le ou les porteur(s) du projet.
- Modalité de financement : la Ville s'engage pour un financement à hauteur de 6 000 € sur la totalité du projet.
- Le jury de sélection : 5 élus municipaux et 2 membres de la Direction Santé, Hygiène, Seniors.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATIONS

- Structures concernées par l'appel à candidatures :
Cet appel à candidatures s'adresse aux associations à but non lucratif de type loi de 1901 sur le territoire de la commune ou dont le siège social est situé sur la commune.
- Dépôt du dossier de candidature complet (voir formulaire de candidature)
- Modalités de dépôt du dossier de candidature : les dossiers de candidature devront être complétés et renvoyés à la Direction Santé, Hygiène, Seniors et les justificatifs demandés devront être joints sous peine d'irrecevabilité du dossier.
- Plusieurs associations pourraient être lauréates et se partager le budget.

6. CALENDRIER

- Date de lancement de l'appel à candidature : Début avril 2022

- Date limite de dépôt de candidature : 4 mai 2022
- Instruction et comité de sélection : 9 mai 2022
- Notification par courrier à tous les candidats : Entre le 15 et 30 mai 2022
- Délibération au Conseil Municipal pour le versement de la subvention : 27 juin 2022

7. CONTACT

Direction Santé, Hygiène, Seniors

Mairie déléguée de Cran-Gevrier

46 avenue de la République

Cran-Gevrier

74960 ANNECY

Mail : agnes.birot@annecy.fr / nehed.slama@annecy.fr